

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1520 Merci beaucoup. Nous allons recevoir maintenant madame Tania Ormejuste du Conseil des arts de Montréal.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1525 Bon après-midi.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1530 Bonjour.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1535 Alors, on m'a informée, Messieurs et Mesdames les commissaires, que vous avez pris connaissance du mémoire que nous avons déposé.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1540 Bien sûr.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1545 Aussi, si vous me le permettez, je voudrais porter l'attention sur les postures que nous avons dégagées, qui, selon nous, en tant qu'institution devraient être des postures qui sont prises en considération par l'ensemble des instances montréalaises.

1545 Le propos de notre mémoire, comme vous avez pu le voir, est un mémoire réflexif. Nous avons dès le départ rappelé un contexte qui, je pense, est essentiel à présenter ici. Le Conseil a

1550

été fondé en 1956, à l'époque de sa création plusieurs institutions établies aujourd'hui dans le milieu des arts et de la culture s'érigeaient. Nous avons vu une vague de créateurs qui ont rayonné à l'international.

1555

Après ces années-là, avec les vagues d'immigrations puis les différentes générations qui ont grandi sur le territoire, le portrait sociodémographique a rapidement changé. Et le constat que nous faisons c'est que dans plusieurs domaines artistiques, on remarque qu'il y a une prise de conscience de ces changements sociaux qui ne s'est pas faite.

1560

Et c'est pour ça que nous remarquons qu'il y a un décalage entre ce que les citoyens voient sur les scènes, sur les écrans, dans les lieux de diffusion dans leur quartier, avec ce qu'ils vivent au quotidien, c'est-à-dire ils sont entourés de gens qui proviennent de différentes communautés.

1565

Donc, c'est une problématique qui nous préoccupe depuis 2004, qui est l'année où nous avons créé Diversité artistique Montréal qui a présenté d'ailleurs un mémoire il n'y a pas si longtemps. Et aujourd'hui j'aimerais vraiment pouvoir vous présenter les cinq postures qui, selon nous, sont essentielles.

1570

Donc, la première est l'intersectionnalité. C'est un concept qui m'apparait fort important dans le contexte montréalais, parce qu'il permet vraiment d'avoir une idée des différentes couches de discrimination qui peuvent se superposer lorsqu'une situation est vécue par un artiste. Et peu de chiffres existent présentement pour illustrer les disparités entre les personnes blanches et les personnes de couleur dans le milieu artistique. On a encore moins des données pour illustrer les effets du filtre intersectionnel.

1575

Toutefois, le Conseil juge que la prise en compte de cette notion sociologique est une clé vraiment incontournable pour bien comprendre comment le phénomène de racisme et de discrimination systémique a lieu dans le milieu artistique.

1580

Donc, généralement les organismes publics et les acteurs vont se contenter d'avoir des approches qui sont dites très ciblées. Ils vont considérer qu'en ayant une répartition qui est juste des services et des fonds, bien tout le monde aura la possibilité d'avoir accès à ces services et à ces fonds. C'est un leurre, parce qu'on sait qu'une telle approche ne tient pas compte des inégalités qui existent, notamment dans le milieu artistique et du retard considérable que l'on voit, parce qu'il y a un manque, comme je l'ai dit au départ, de représentativité sur les scènes et aussi dans les publics.

1585

Il y a aussi toute la question d'ignorer les biais conscients et inconscients qui interfèrent avec les prises de décision. Donc, les décisions au moment d'attribuer le financement à des organismes ou à des collectifs. Et il y a aussi toute la question des jury de pair qui, selon nous, très importante à prendre en compte, parce que selon le Conseil il faut prendre conscience qu'il y a certains préjugés qui peuvent s'immiscer parfois à notre insu, même au moment où est-ce que nous créons des programmes de financement pour soutenir le travail artistique.

1590

1595

La deuxième posture, ce sont les pratiques systémiques et le changement individuel. Donc, le Conseil comprend que le racisme systémique et la discrimination sont l'action et l'effet d'un système. Donc, c'est un système qui institutionnalise certains processus, certaines façons de prendre des décisions qui va aller chercher souvent certains, même, groupes de personnes pour pouvoir former des instances.

1600

Et dans le milieu artistique cela se dévoile par la référence artistique euro centrique. Donc, je vous parlais au départ, dans les années 60, que nous avons été au Québec amplement influencés par, notamment la France. Et on remarque que cette référence artistique là a pour impact que les concepts de professionnalisation et d'excellence sont toujours pris en tenant compte de l'aspect euro centrique.

1605

C'est d'ailleurs quelque chose qui est ressorti dans une des études qu'on nomme dans le mémoire.

1610

Donc, le Conseil considère qu'il est de sa responsabilité de remettre en perspective les pratiques et de mettre en place des actions pour qu'on puisse s'assurer qu'il y ait un réel rattrapage en termes de soutien de personnes qui sont issues des groupes dit racisés.

1615

La troisième posture est celle de la proactivité et de la réflexivité. Donc, dans les dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion. Les plus structurantes et pérennes semblent souvent être celles qui s'insèrent dans le processus interne d'une organisation qui adopte une démarche proactive et décide de se questionner sur sa réflexivité.

1620

Toutefois, le succès du changement est aussi relatif à notre capacité à accepter comme institution à être confronté et aussi à accepter qu'on puisse remettre en question nos processus et nos façons d'octroyer des subventions.

1625

Il est arrivé souvent dans la vie du Conseil que des artistes insatisfaits demandent à comprendre les raisons du refus, de leurs demandes, et revendiquent des ajustements plus près de leur réalité. Et je pense que fermer la porte au mécontentement que l'on a dans certains groupes d'artistes aurait empêché au Conseil d'entreprendre des remises en question depuis les 15 dernières années.

1630

Par ailleurs, le Conseil a régulièrement travaillé en collaboration avec le milieu de la recherche justement parce que comme je le disais au départ, il nous manque des données, mais c'est en collaborant avec le milieu de recherche que les organisations, les instances sont en mesure de pouvoir combler ce manque d'information.

1635

La quatrième posture pour nous est la responsabilité. Pour agir concrètement sur le racisme et la discrimination systémique, l'expérience du Conseil a démontré qu'il faut d'abord et avant tout se sentir concerné par les enjeux. On ne peut pas constamment rejeter la responsabilité sur le dos des artistes. Il faut être en mesure de reconnaître qu'il y a des lacunes et que ces lacunes-là doivent être palliées. Notamment, lorsque nous regardons la provenance

1640 des artistes, les artistes immigrants pour intégrer le monde artistique professionnel sont confrontés à énormément d'obstacles. Que ce soit au niveau du frein de la langue, de la reconnaissance des diplômes, que ce soit même de pouvoir accéder à des réseaux professionnels.

1645 Mais ce qui nous préoccupe tout autant, c'est la réalité des artistes de la deuxième et de la troisième génération. C'est-à-dire que ces artistes-là qui sont nés bien souvent ici font face à du racisme et de la discrimination systémique. Donc, la faible représentativité de ces groupes dans le financement des projets, démontre que des facteurs d'exclusion autres que ceux qui affectent les artistes immigrants.

1650 Donc, allant de pair avec la notion de proactivité, nous pensons que nous avons la responsabilité de pouvoir respecter ce principe et ceci nous pousse comme institution à ne pas attendre que les besoins nous soient présentés. Alors, nous pensons que nous avons la responsabilité d'aller au-devant des besoins.

1655 Qu'est-ce que ça veut dire concrètement? C'est qu'on doit changer nos approches, nos approches pour rejoindre les clientèles, nos approches pour faire la promotion de nos services, pour faire la promotion des programmes de subvention qui existent, et nous devons aussi être en mesure de nous adapter de façon continue aux différentes formes artistiques qui sont présentes sur le territoire montréalais.

1660 La dernière posture c'est l'imputabilité et non la moindre. Alors, on ne compte plus le nombre de documents, d'orientations, de politiques qui ont mis de l'avant pour parler d'inclusion, de diversité, de racisme entre autres choses. Mais lorsqu'on regarde le paysage aujourd'hui en 2019, il n'y a pas eu tant de changements. Les interlocuteurs sont toujours les mêmes. Lorsqu'on regarde au niveau des instances décisionnelles ce sont toujours les mêmes joueurs. Et on remarque que pendant ce temps, bien il y a un mouvement, il y a une nouvelle population qui est issue de l'immigration, la deuxième, troisième génération dont je parlais plus tôt, qui continue à se développer, qui a aussi des volontés de pouvoir s'affirmer sur le plan artistique.

1670 Donc, l'objet de la consultation aujourd'hui est selon nous une des conséquences de l'inertie que l'on observe aujourd'hui en 2019, qui à force de bonnes intentions et de peu de changements a en quelque sorte donné raison à des critiques qui se sont renforcées et qui de plus en plus se font entendre dans le milieu artistique et culturel.

1675 En tant qu'organisation, le Conseil bénéficie de fonds public pour accomplir sa mission. Nous sommes financés par l'agglomération de Montréal, donc l'ensemble des municipalités. Donc, le Conseil considère qu'il est redevable envers les Montréalais et les Montréalaises et nous avons aussi un devoir de transparence, de transparence sur la façon dont nous décidons d'octroyer des subventions, sur la façon que nous décidons de mettre en place les instances qui prennent ces décisions.

1680 Et cette posture d'imputabilité, le Conseil l'assume et pense qu'elle peut être un levier important pour continuer à enrichir sa compréhension des enjeux du racisme et de discrimination systémiques et d'œuvrer contre la perpétuation de ce phénomène. Cet engagement, il l'encourage également auprès de l'ensemble de ces collègues institutionnels.

1685 Comme institution publique, le Conseil estime que l'imputabilité quant à ses actions qui seront entreprises pour répondre aux résultats de cette consultation, devrait être une posture partagée par l'ensemble des instances qui font partie du milieu montréalais.

1690 Donc, dans notre mémoire, nous avons voulu insister sur la notion de posture, pourquoi? Parce que c'est nécessairement comme organisation la façon, je pense, la plus honnête et la plus humble de reconnaître la responsabilité qui nous incombe lorsque nous bénéficions de deniers publics pour être en mesure de faire notre travail.

1695 Et pour nous, dans l'avenir qu'est-ce que ça veut dire? C'est que nous voulons pousser cette imputabilité plus loin. Nous souhaitons que des investissements neufs devraient être prévus et dirigés pour corriger les situations qui sont décrites dans le mémoire, tout en nous assurant de ne pas avoir à pénaliser ceux qui font déjà un travail de qualité.

1700

Néanmoins, l'action prioritaire qui sera la nôtre pour l'année 2020 c'est vraiment l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action d'inclusion et d'équité. Nous avons déjà une politique, nous avons fait le choix de vraiment nous doter d'un plan d'action pour que nous puissions aller au-delà des principes.

1705

Donc, nous croyons que nous sommes rendus à un moment où les actions sont nécessaires, les investissements sont essentiels et c'est pour ça que nous nous engageons à déposer un plan d'action en ce sens.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1710

Merci beaucoup. Honnêtement, moi j'ai peu souvent lu dans ma vie des mémoires institutionnels avec une telle détermination d'aller droit au but. Je voulais vous le dire. J'étais assez soufflée de lire ce mémoire parce que vous reconnaissez d'entrée de jeu avec beaucoup de détail et avec des bons exemples et des mauvais exemples, combien par le passé et le Conseil et les structures avoisinantes où les partenaires, ont pu poser des gestes qui étaient au bout du compte discriminants.

1715

1720

Alors, c'était la première chose que je voulais vous dire. La deuxième, écoutez il y aura des tonnes de questions. Je voudrais revenir sur ce qu'un certain nombre de personnes dans les ACC, les activités contributives citoyennes que l'Office a organisées cet été, un certain nombre a parlé de culture, DAM en avait organisé d'ailleurs. Il y a beaucoup de, certaines choses qui sont revenues et vous y avez touché un peu, peut-être par le financement, mais beaucoup ont parlé de la nécessité d'une répartition plus équitable des ressources pour les créateurs dans tous les arrondissements, sortir du centre pour aller vers la périphérie. Évidemment, il y a une question d'argent qui vient des arrondissements, mais il y a une question d'argent qui vient du CAM aussi.

1725

Comment vous recevez cette recommandation citoyenne?

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1730 En fait, nous n'avons abordé que la question du financement à l'intérieur du mémoire, mais il faut savoir que cette année déjà, nous avons mis en place une initiative justement pour être en mesure de rejoindre des artistes dans les arrondissements. La façon que nous procédons, c'est que nous avons eu une entente triennale avec le Conseil des arts et lettres du Québec qui nous permet de sélectionner quatre arrondissements par année.

1735 Donc, c'est la première année, ensuite nous aurons deux autres années. Nous travaillons conjointement avec les responsables de la culture de ces arrondissements-là pour être en mesure d'organiser des appels de projets qui ciblent des organismes et des collectifs artistiques professionnels, je tiens à le rappeler, parce que c'est notre mission. Nous ne soutenons pas la pratique amateur.

1740

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Amateur. Oui, oui, bien sûr.

1745

Mme TANIA ORMEJUSTE :

Donc, cette année, justement cette semaine c'était la date d'échéance pour recevoir les projets en question. J'ai très hâte de voir. Le comité de sélection aura lieu dans deux semaines.

1750

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Les quatre arrondissements choisis étaient lesquels?

1755

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1760 Alors, nous avons Montréal-Nord, nous avons Verdun, Rosemont-Petite-Patrie et Ville
Saint-Laurent. Ville Saint-Laurent et Montréal-Nord bien évidemment c'était important pour nous,
parce que nous connaissons le profil sociodémographique. Il est vrai que dans le cas de
Montréal-Nord, par exemple la population d'artistes professionnels n'est peut-être pas aussi
1765 grande, mais nous avons travaillé avec l'arrondissement pour organiser un atelier justement pour
accompagner les artistes. Et je suis très contente de voir que nous avons un projet qui a été
déposé.

 Et pour l'année prochaine, nous sommes en discussion avec le service de la culture pour
être en mesure de pouvoir encore une fois cibler des arrondissements qui sont excentriques,
1770 mais nous travaillons aussi avec des arrondissements qui sont plus dans la région centrale de
l'île.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1775 Merci pour votre présentation. Moi, ma question elle va directement au but. Vous avez
parlé de posture, vous avez parlé de financement, d'autres ont parlé aussi de ces enjeux-là. Moi
j'ai besoin que vous nous disiez qu'est-ce que la culture peut faire dans un arrondissement ou
l'art, l'impact sur les citoyens, sur le monde, sur la relation?

1780 **Mme TANIA ORMEJUSTE :**

 Vous me posez une grande question. Alors, je vais essayer de vous y répondre de façon
très, très honnête.

1785 La culture dans certains arrondissements c'est par cette porte-là que les gens sont en
mesure de s'enraciner dans leur nouveau milieu de vie. Donc, c'est non seulement une occasion
pour eux de pouvoir connaître les auteurs, les artistes qui vivent ici, mais c'est aussi parfois pour

certaine personne une occasion de pouvoir, comment je vous dirais, développer un nouveau lien avec peut-être un pays qui n'est pas le leur. Donc ça, c'est une première des choses.

1790

Pour les jeunes, c'est une source intarissable d'occasion de pouvoir développer leur imaginaire. Ils peuvent le vivre que ce soit à l'école, que ce soit à la bibliothèque, ils peuvent le vivre au contact avec des artistes professionnels. Parce que les artistes professionnels ont une façon d'aborder le monde qui est complètement différente de la façon dont on enseigne aux jeunes aujourd'hui.

1795

La culture aussi ça peut être un allier extraordinaire pour le développement économique. On l'oublie, mais généralement quand on a un bon plan de développement culturel qui est bien arrimé avec un plan de développement économique, bien ça fait que plusieurs instances, plusieurs citoyens, plusieurs groupes, plusieurs associations peuvent en bénéficier sur le territoire.

1800

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question?

1805

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

1810

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Judy?

1815

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, j'ai une clarification à vous demander. Dans vos bonnes pratiques, vous mentionnez avoir atteint le seuil de 20% d'employés issus des communautés culturelles. Comment définissez-vous le concept des personnes issues des communautés culturelles? Vous parlez des

1820

personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada. Est-ce qu'une personne racisée, montréalaise depuis quatre générations est incluse dans cette catégorie de personnes issues de communautés culturelles?

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1825

Nous avons un glossaire pour lequel nous faisons référence. Donc, pour nous les communautés ethnoculturelles ce sont des communautés où les gens sont de diverses origines. Si on parle en termes de représentativité lorsqu'on regarde nos instances, présentement sur notre Conseil d'administration nous avons des personnes dites racisées. Nous avons aussi une personne autochtone. Nous avons une personne anglophone. Donc, les communautés ethnoculturelles c'est vraiment, ça regroupe très largement différents sous-groupes de personnes.

1830

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

1835

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Jean-François?

1840

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

S'agissant des populations autochtones, est-ce que vous pourriez me parler un peu de l'approche de votre organisation?

1845

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1850 Oui. Donc, depuis l'année dernière, nous avons fait deux actions en fait. Nous avons, sur
notre Conseil d'administration l'artiste Anna Clause, qui est issue d'une communauté
autochtone. Nous avons aussi décidé de mettre en place un comité des arts autochtones. C'est
un comité qui a été mis en place pour respecter vraiment le principe d'autodétermination des
autochtones.

1855 Alors, c'est eux qui établissent quelles sont les priorités pour répondre aux besoins des
communautés artistiques autochtones. C'est très important de le comprendre. Parce que, l'an
dernier, lorsque nous avons mis en place ce comité, ils nous ont fait part de certains besoins et
pour leur permettre de pouvoir continuer à faire le travail d'analyse. Nous avons attendu à cette
1860 année pour procéder à des investissements parce qu'ils sont vraiment décisionnels.

Alors, ce n'est pas un comité consultatif. On parle de principe d'autodétermination. C'est
eux qui établissent les programmes, qui sont les plus pertinents. Ils ont déjà identifié que
l'accompagnement pour la professionnalisation des communautés autochtones était quelque
1865 chose d'important. Donc, nous avons mis en place cette année un programme de stage qui
s'appelle « cultiver » qui va permettre justement de développer des capacités au sein des
communautés artistiques autochtones en offrant des stages à des artistes autochtones dans des
organisations artistiques.

1870 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1875 C'est bien. Merci beaucoup de votre présence ici.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1880

Merci. Bonne fin de journée.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1885

J'appelle maintenant, la dernière intervention avant la petite pause. Madame Bochra Manaï qui parle au nom de Paroles d'excluES. J'oubliais de le spécifier.

Mme BOCHRA MANAÏ :

1890

Alors, bonjour à toutes et tous. Je vais parler vraiment au nom d'une perspective nord-montréalaise. Je tiens à ce que ce ne soit pas un seul organisme qui soit porteur de ce que je vais raconter.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1895

C'est bien.

Mme BOCHRA MANAÏ :

1900

Le décompte est parti. Ça fait que je vais y aller. Alors, bonjour, chers commissaires et chères commissaires, nous vous remercions justement de cet espace, en fait pour cet espace de présentation et d'échange. Je parlerais aujourd'hui pour présenter succinctement le mémoire que vous avez entre les mains et qui porte justement les perspectives nord-montréalaises sur les enjeux de discrimination et de racisme systémiques.

1905